

AVIS n° 1462

Avis sur les fiches wallonnes du Plan pour la relance
et la résilience

Avis adopté le 22/03/2021

1. SAISINE

Le Ministre-Président, M. E. DI RUPO, dans un reçu le 1er mars 2021, sollicite l'avis du Conseil sur les projets wallons sélectionnés dans le cadre du Plan pour la relance et la résilience. Il précise « *Je pense que votre avis sur les projets pourrait participer à l'enrichissement de ces fiches et à concrétiser encore plus l'objectif de reprise et de relance wallonne que nous partageons tous. Il sera également éclairant dans le cadre de l'exercice final que devra réaliser le Gouvernement de réduire ses projets à 100% de l'enveloppe wallonne* ».

2. PRÉSENTATION DU DOSSIER

La facilité pour la reprise et la résilience (FRR) est l'élément central de l'instrument de relance « Next Generation EU ». Instrument budgétaire temporaire et ciblé, il permettra de soutenir à grande échelle les réformes et les investissements réalisés par les États membres, en vue d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de coronavirus et de rendre les économies de l'UE plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux défis posés par les transitions écologique et numérique.

Les décisions européennes imposent que les plans nationaux pour la reprise et la résilience consacrent un minimum de 37% des dépenses aux questions liées au climat et 20% aux investissements et aux réformes numériques.

Les plans nationaux doivent contribuer aux quatre dimensions décrites dans la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable que sont :

- la durabilité environnementale
- la productivité
- l'équité
- la stabilité macroéconomique.

La Belgique peut espérer obtenir un financement de l'ordre de 6 milliards € au total. Les discussions sur la répartition entre entités ont amené le budget disponible pour la Wallonie à 1,48 milliard €.

Les orientations stratégiques définies pour le plan belge s'organisent en 5 axes :

- Axe 1 : Climat, durabilité et innovation
- Axe 2 : Transformation digitale
- Axe 3 : Mobilité
- Axe 4 : Social et vivre ensemble
- Axe 5 : Productivité

Le Gouvernement wallon a sélectionné, le 28 janvier, une liste de projets (24) qu'il souhaite voir figurer dans le plan remis par la Belgique, pour un montant d'un peu plus de 1,9 milliard €.

Il a rassemblé ces projets en 9 thématiques : Energie et bâtiments, Hydrogène, Mobilité, Numérique et formation, Biodiversité, Alimentation, Economie circulaire, Bas carbone, Friches

3. PROJET D'AVIS

1. Les considérations générales

Le CESE Wallonie note que les priorités retenues par le Gouvernement wallon pour figurer dans la Facilité pour la Reprise et la Résilience correspondent dans une large mesure aux 11 axes prioritaires qu'il a proposés pour la phase de relance de la Wallonie, en cohérence avec les objectifs du développement durable et du Green deal européen.

Le Conseil souligne que la Facilité pour la Reprise et la Résilience ne constitue qu'une partie des actions de la Région. Elle sera complétée notamment par le plan « Get up Wallonia », la programmation des fonds européens ou le plan de transition. Il insiste, compte tenu des moyens limités, sur la nécessaire cohérence et articulation entre ces programmes qui doivent s'inscrire dans une stratégie globale permettant à la Wallonie de se redéployer sur les plans économique, social et environnemental.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'avoir une vision claire des moyens budgétaires disponibles qui seront affectés à ces plans de relance, et d'orienter, tout en garantissant le maintien des budgets actuels, les politiques structurelles existantes en ce sens, en étant attentif à leurs impacts potentiels.

Le CESE Wallonie insiste également sur l'absolue nécessité d'une cohérence et d'une complémentarité des politiques de relance proposées par les différents niveaux de pouvoirs, européen, fédéral, régional voire local et en particulier avec les projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'enseignement ou de l'accueil de l'enfance. D'autres plans doivent également être pris en compte comme le Plan de lutte contre la pauvreté.

Vu l'absence de consultation préalable sur les projets présentés, le Conseil souhaiterait que chaque Ministre fonctionnel concerné puisse lui présenter les projets retenus dans la FRR qui relèvent de sa compétence pour assurer une concertation avant leur mise en œuvre.

Le Conseil constate toutefois que les projets retenus répondent peu aux priorités qu'il a exprimées en matière de cohésion sociale, de services liés au bien-être de la population et de lutte contre la pauvreté. Il y a en effet peu d'investissement dans les projets visant le capital humain, la cohésion sociale et la qualité de vie des personnes. Il souhaite que des actions significatives soient entreprises au niveau de l'investissement social qui est indispensable dans le cadre d'un redressement régional, notamment pour garantir une offre de services de qualité et accessible à tous.

Une attention particulière doit également être portée aux emplois non-délocalisables qui doivent être soutenus dans l'élaboration et la mise en œuvre de la relance de la Wallonie.

En outre, il souligne que certains projets sont très localisés, et devraient s'inscrire dans une vision d'ensemble régionale.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions envisagées par la Région nécessite, pour en assurer l'efficacité et l'efficience, une coordination, un suivi régulier et la mise en place d'un dispositif d'évaluation tenant compte de critères économiques, sociaux et environnementaux. Le CESE Wallonie est à la disposition du Gouvernement wallon pour y prendre part.

2. Les projets prioritaires

Le Conseil a examiné les 24 fiches retenues par le Gouvernement. Il propose de retenir trois critères pour établir des priorités, si nécessaire, entre les projets. Le premier critère est l'effet de levier. Plusieurs projets proposés s'accompagnent de financements publics ou privés importants, ce qui amplifie l'effet du financement européen pour la Région. D'autre part, les projets prioritaires doivent également pouvoir être analysés sur base de leurs effets multiplicateurs sur la croissance économique wallonne même s'ils sont parfois difficiles à appréhender. Ensuite, les projets visant prioritairement la réduction des émissions de CO₂ devraient pouvoir être priorisés en fonction de leur impact attendu en termes d'émissions, par rapport à l'investissement consenti.

Pour le CESE Wallonie, les projets de rénovation des bâtiments publics et privés sont prioritaires ; ils devraient permettre de combiner activités économiques, opportunités d'emplois et réduction de la consommation d'énergie. Le Conseil insiste pour que les moyens publics soient concentrés sur les « passoires énergétiques », c'est-à-dire les bâtiments avec un label PEB F et G, dans la mesure où cette thématique n'est pas directement abordée dans les fiches.

Ces projets vont générer un nombre important de marchés publics qui sont de nature à doper l'économie et l'emploi wallon. Les entreprises wallonnes ne peuvent en être absentes au risque de voir l'effet multiplicateur sur l'économie régionale s'affaiblir. Le problème se pose principalement, mais pas seulement, dans les secteurs de la construction et la fourniture de matériaux divers.

Vu l'identification de ce problème potentiel, le Conseil propose une approche d'anticipation sectorielle volontariste, sous forme notamment d'actions de formation. Les fiches et le type de chantiers prévus sont connus. Il doit dès lors être possible d'identifier immédiatement une série de fonctions spécifiques en pénurie ou en tension qui seront nécessaires aux entreprises wallonnes pour participer à ces marchés publics. Le Forem et d'autres opérateurs de formation, en concertation avec les interlocuteurs sociaux concernés, pourraient dès lors être chargés d'établir, au sein de la plateforme « Wallonie Compétences d'Avenir » en priorité, un plan de formation sectoriel « éclair », de nature à pouvoir rencontrer rapidement un certain nombre de ces fonctions. Une démarche similaire pourrait accompagner le développement de l'économie circulaire.

Le déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" comprenant les volets recherche, production verte et des applications sectorielles est également une priorité pour le CESE Wallonie. Il insiste dès lors pour que l'ensemble des projets s'intègrent bien dans l'élaboration d'une filière. Les projets relatifs à l'économie circulaire, à l'industrie bas carbone, à la relocalisation de l'alimentation s'inscrivent également dans les axes prioritaires du Conseil.

En ce qui concerne les projets de mobilité, le CESE note qu'ils répondent souvent à une dynamique plutôt locale et estime qu'il faut donner la priorité des financements aux projets à caractère structurant et en fonction de leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les projets relevant de l'axe numérique et formation s'inscrivent globalement dans les priorités proposées par le Conseil, en particulier le volet digitalisation des processus de l'administration régionale et soutien à la digitalisation des pouvoirs locaux. Les attentes des interlocuteurs sociaux sont en effet particulièrement importantes en matière de digitalisation et de simplification des procédures administratives. Une attention particulière doit également être portée dans ce cadre aux possibles biais dans les algorithmes utilisés ainsi qu'à la fracture numérique.

L'assainissement et la reconversion des friches industrielles doivent contribuer à l'amélioration de l'attractivité de la Région. Ils participent d'une forme de circularité. Le Conseil soutient pleinement ces actions qui permettent de préserver les terres agricoles et de redéployer de nouvelles activités, industrielles ou de services, tout en préservant l'espace disponible.

3. Les considérations particulières

3.1. Energie et bâtiments

- **Fiches 1.03 Fonds d'investissement de rénovation énergétique des bâtiments privés et publics et 1.06 Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et des infrastructures sportives**

De manière globale, concernant les mesures de rénovation énergétique, le CESE estime nécessaire de pouvoir s'inspirer des bonnes pratiques notamment celles des intercommunales de développement économique (ex: l'accélérateur de transition énergétique NEOVIA), des communes ou encore des provinces. En outre, vu le nombre important de projets et d'intervenants différents, et afin de maximiser les effets de levier, il est souhaitable d'avoir une vision globale de l'ensemble des travaux (en ce compris les chantiers concernant les bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont l'investissement total avoisine 1 milliard €). Le Conseil demande également que le Gouvernement wallon profite de cette thématique de la rénovation des bâtiments pour mener, après identification du type de rénovations envisagées et de leur planification, une réflexion approfondie sur la création de filières de recyclage, créatrices d'emplois et favorisant une transition juste.

Le plan massif de rénovation énergétique des bâtiments publics à l'échelle de la région s'adresse à un certain nombre de bénéficiaires (pouvoirs locaux, ASBL sportives, centres publics d'action sociale,...). Le CESE demande de ne pas restreindre ce programme aux seules infrastructures citées ; il estime en effet important d'inciter aussi les opérateurs du secteur à profit social les plus volontaires à entamer la démarche de travaux de réduction de consommation d'énergie en vue de montrer l'exemple et de faciliter l'émulation. Le scope ainsi élargi devra bénéficier d'une communication adéquate.

De la même manière, le Conseil demande que :

- le système de subventionnement UREBA, qui sera bientôt réformé, soit élargi à toute ASBL qui ressort du secteur non marchand à profit social ; celui-ci constituerait alors le seul dispositif de prime accessible à ce type d'acteurs, qui les inciterait à entreprendre des travaux de rénovation et de diminution de la consommation d'énergie ;
 - le renforcement prévu du rôle de Renowatt (structure d'accompagnement actuellement accessible aux pouvoirs locaux dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics) ou le soutien et développement d'une cellule d'accompagnement similaire, s'étende également au secteur à profit social et aux ASBL pour leurs travaux de rénovation et de réduction de leur consommation énergétique.
- **Fiche 4.67 Logements durables**

D'une part, le CESE Wallonie soutient la création de logements sous forme d'habitat solidaire, inclusif et autonome en faveur des personnes les plus vulnérables, qui sont nombreuses à être en demande d'un lieu d'habitation. D'autre part, le Conseil constate que les 1.000 logements

publics en création seront pris en charge par les 63 SLSP wallonnes ; il demande à cet égard que ces logements soient établis dans les zones où un déficit de logements publics est constaté et ce, en veillant à réduire la pression foncière et à éviter de les concentrer aux mêmes endroits, déjà trop précarisés.

- **Fiche 4.69 Plan de transition des infrastructures de la petite enfance - Programme de création et de rénovation**

Le Conseil demande, pour cette fiche, de :

- Faire le lien avec les priorités/projets du PRR issus de la FWB (Plan eco-crèche) ;
- Garantir la cohérence entre les programmations de création et de priorisation de places d'accueil (ONE), les emplois de qualité et la création/rénovation d'infrastructures d'accueil d'enfant ;
- Faire l'adéquation avec les besoins d'accueil et prendre en compte la réforme des milieux d'accueil ;
- Associer, dans l'élaboration et la mise en œuvre, les représentants des acteurs de l'accueil de l'enfance (et notamment le Comité de programmation ONE).

3.2. Hydrogène

- **Fiche 1.16 Déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" : recherche, production verte et applications sectorielles**

Les interlocuteurs sociaux estiment qu'il est urgent que la Wallonie s'intègre dans les maillons à forte valeur ajoutée de l'hydrogène **vert** afin de concourir à une industrie et une mobilité plus durables. A cet égard, le CESE relève que cette fiche contient un grand nombre de projets, qui devraient idéalement s'intégrer dans une stratégie globale ayant pour objectif de viser l'émergence d'une filière wallonne cohérente et propre.

3.3. Numérique et formation

- **Fiche 5.80 EU Biotech School & Health Hub**

Le CESE Wallonie partage l'objectif de renforcer l'attractivité des filières STEM, qui répond notamment à un besoin criant des entreprises du secteur biotech en Wallonie. Dans cette optique, il accueille favorablement l'initiative de l'EU Biotech School d'intégrer au projet une animation immersive sensibilisant les publics au secteur de la santé et de la biotechnologie. Il rappelle néanmoins toute l'importance de donner aux étudiants de ces filières de solides compétences transversales. En effet, les métiers STEM étant eux-mêmes en constante évolution et mutation, il est important d'étendre les perspectives des cursus des baccalauréats et des masters, et ainsi d'ouvrir les possibilités offertes aux étudiants. En outre, comme le rappelle le Pôle Politique scientifique, la stratégie visant à augmenter l'attractivité des métiers STEM implique d'intégrer toutes les dimensions du secteur de l'enseignement à cette thématique. Dans ces conditions, il estime que ce projet pourra s'inscrire comme une initiative stimulante dans la future stratégie STEM développée en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

- **Fiche 5.82 Upgrading des infrastructures de formation de pointe pour des compétences, des emplois et une économie résilients et robustes!**

Cette fiche fait état d'un grand nombre de projets pour lesquels il n'est pas toujours aisé d'identifier la localisation et leur articulation avec l'existant. Le Conseil demande qu'elle soit davantage explicite à ce sujet.

- **Fiche 5.86 Life Long Digital Training**

Le Conseil relève l'importance de ce projet visant à soutenir l'inclusion numérique et à réduire la fracture numérique vis-à-vis de différents publics (travailleurs peu qualifiés, demandeurs d'emploi, jeunes, migrants, seniors, ...). Le Conseil soutient cet objectif. Il relève que le descriptif du projet prévoit l'articulation avec différentes mesures dont la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, Pact for Skills, Digital Wallonia, la réforme de l'alternance, 4.0 Ready, Upskills Wallonia,... Vu les objectifs ambitieux du projet et la variété des publics visés, il invite à clarifier et opérationnaliser davantage ces articulations. Il invite également à assurer le lien avec la réforme du dispositif P.M.T.I.C en cours de préparation, et le cas échéant avec le dispositif de validation des compétences pour l'aspect "certification des parcours".

3.4. Biodiversité

- **Fiche 1.21 Biodiversité et adaptation aux changements climatiques**

Concernant l'extension des aires protégées par acquisition, le Conseil soutient la démarche mais relève la difficulté actuelle de la Wallonie à gérer l'ensemble du réseau existant. Il estime dès lors qu'envisager une extension du réseau sans en prévoir les moyens de gestion additionnels nécessaires sur le long terme est peu cohérent. Il convient en effet d'éviter de provoquer un déséquilibre entre le budget d'acquisition de nouvelles aires protégées et l'absence de budget pour l'entretien des réserves existantes.

3.5. Alimentation

- **Fiche 5.78 Relocalisation de l'alimentation et développement de plateformes logistiques**

Bien que la fiche mentionne que l'Alliance Emploi-Environnement Alimentation et la Stratégie Alternatif'ES Wallonia sont des outils qui doivent mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs autour d'actions concertées qui concernent la production alimentaire, le CESE tient à rappeler qu'il est tout à fait essentiel d'associer dès le départ de l'initiative, aux côtés des acteurs de l'économie sociale, toutes les entreprises potentiellement actives en ce domaine sur le territoire wallon, qu'elles le soient dans l'économie social ou traditionnelle, marchand ou non marchand.

Les mesures de soutien en faveur des récents appels à projets du Gouvernement wallon (septembre 2020) dont l'objectif est de soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie s'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques du référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie », élaboré avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire wallon en 2018. Un travail important a donc déjà été réalisé en cette matière ; le Conseil recommande de s'appuyer sur cette dynamique dans le cadre de cette fiche.

Enfin, le CESE estime essentiel d'anticiper les besoins de formation en ce domaine, en particulier en faveur des acteurs locaux de petite taille, afin de maximiser les effets escomptés par la fiche.

3.6. Friches

- **Fiche 5.74 Fonds régional de reconversion des friches industrielles**

Inspiré par ce qui se fait dans les régions voisines, le Conseil a toujours considéré essentiel de pouvoir disposer de terrains immédiatement disponibles pour l'activité économique et ce, de manière permanente. A son estime, l'assainissement des friches industrielles concourt à ce besoin et participe à la relance économique du territoire en permettant la mise à disposition d'espaces aux entreprises dans des endroits stratégiques situés le long des axes de mobilité.
